AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME ROULEZ MOINS CHER



## MONKIT BIOÉTHAN©L76

À PARTIR DU 1° OCTOBRE,
PROFITEZ D'UNE PRIME DE 250 €
SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES
POUR L'INSTALLATION
D'UN KIT BIOÉTHANOL\*

\*AIDE ATTRIBUÉE SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES À TOUT PARTICULIER POUR LA POSE D'UN BOÎTIER HOMOLOGUÉ E85 PAR UN INSTALLATEUR AGRÉÉ ET SITUÉ EN SEINE-MARITIME.



Pour améliorer votre pouvoir d'achat, le Département de la Seine-Maritime vous accorde une aide de 250 € pour convertir votre véhicule essence au bioéthanol par l'installation d'un boîtier E85 homologué.

## Pour bénéficier de l'aide, vous devez :

- Étre une personne physique dont la résidence principale se situe en Seine-Maritime ;
- Répondre aux critères de ressources de l'ANAH\*;
- Étre propriétaire en nom propre d'un véhicule à motorisation essence immatriculé en Seine-Maritime, à usage personnel, âgé entre 2 et 18 ans, d'une puissance inférieure ou égale à 7 chevaux fiscaux (case P.6 de votre carte grise);
- Avoir converti, à compter du 25 juin 2022 (date d'émission de la facture), votre véhicule au bioéthanol avec la pose d'un boîtier E85 homologué par un installateur agréé qui se situe en Seine-Maritime;
- Effectuer une seule demande d'aide par foyer.

## Pour y accéder, plusieurs étapes :

- Étape 1 : Vérifier si vous répondez à l'ensemble des critères liés à l'aide ;
- Étape 2 : Se rendre chez un garagiste agréé et situé en Seine-Maritime ;
- Étape 3 : Faire installer un boîtier E85 homologué, régler la facture ;
- Étape 4 : Effectuer le changement de carte grise et récupérer l'ensemble des documents (liste des pièces sur le site seinemaritime.fr, rubrique Ma Prime Bioéthanol 76);
- Étape 5 : Se rendre sur le site du Département pour effectuer la demande d'aide à partir du 1er octobre 2022 ;
- Étape 6 : Versement de la prime de 250 € par les services du Département sous 60 jours.

## \* critères de l'ANAH :

Nbre de pers. composant le ménage	Plafond de ressources
1	19 565 €
2	28 614 €
3	34 411 €
4	40 201 €
5	46 015 €
Par personne supplémentaire	+ 5 797 €

Dans le cadre de cette opération, le Département de la Seine-Maritime n'a missionné aucun installateur. Tout démarchage au nom du Conseil départemental qu'il soit à domicile, par téléphone, ou par courrier... est à considérer comme abusif et frauduleux.